



**Conseil régional  
de l'environnement**  
et du développement durable  
du Saguenay–Lac-Saint-Jean

## Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec

Mémoire du Conseil régional de l'environnement  
et du développement durable Saguenay–Lac-Saint-Jean

12 mars 2003

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1- INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1- LE CREDD.....</b>	<b>3</b>
1.1.1- <i>Description et mandats.....</i>	<i>3</i>
1.1.2- <i>Représentativité du CREDD.....</i>	<i>4</i>
1.1.3- <i>Philosophie et mode d'intervention .....</i>	<i>5</i>
1.1.4- <i>Intérêts du CREDD pour le dossier de la filière porcine.....</i>	<i>5</i>
<b>1.2- LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'AGRICULTURE.....</b>	<b>7</b>
1.2.1- <i>Qu'est ce que le développement durable ?.....</i>	<i>7</i>
1.2.2- <i>Qu'est ce que le développement durable dans le domaine de l'agriculture?.....</i>	<i>8</i>
<b>2- LA PRODUCTION PORCINE, LES PARTICULARITÉS RÉGIONALES.....</b>	<b>10</b>
2.1- <b>MISE EN CONTEXTE ET HISTORIQUE DE LA PROBLÉMATIQUE PORCINE DANS LA RÉGION DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN.....</b>	<b>10</b>
2.2- <b>IMPACTS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX .....</b>	<b>13</b>
2.3- <b>ENJEUX ET DÉFIS RÉGIONAUX .....</b>	<b>15</b>
<b>3- POURQUOI CETTE PROBLÉMATIQUE PERSISTE-T-ELLE ? .....</b>	<b>16</b>
3.1- <b>LES LISIERS; PROBLÈME OU SOLUTION ? .....</b>	<b>16</b>
3.2- <b>UN MANQUE ÉVIDENT DE VOLONTÉ POLITIQUE .....</b>	<b>17</b>
3.3- <b>PAS SUFFISAMMENT D'EFFORTS DE SENSIBILISATION.....</b>	<b>19</b>
<b>4- LES RECOMMANDATIONS DU CREDD POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE.....</b>	<b>20</b>
4.1- <b>ÉLEVAGE SUR LITIÈRE .....</b>	<b>20</b>
4.2- <b>RÉDUIRE L'UTILISATION D'ENGRAIS MINÉRAUX AU PROFIT DES FUMIERS ET DES LISIERS .....</b>	<b>21</b>
4.3- <b>DES OUTILS POLITIQUES.....</b>	<b>22</b>
4.3.1- <i>Plus de coordination interministérielle .....</i>	<i>22</i>
4.3.2- <i>Le rôle du MENV.....</i>	<i>23</i>
4.3.3- <i>Le principe d'éco-conditionnalité .....</i>	<i>24</i>
4.3.4- <i>Les plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF).....</i>	<i>25</i>
4.3.5- <i>Sensibilisation et formation.....</i>	<i>27</i>
4.3.6- <i>Le bassin versant comme unité de gestion .....</i>	<i>28</i>
4.3.7- <i>Appui à l'agriculture biologique.....</i>	<i>29</i>
4.3.8- <i>Protection des rives et cours d'eau (érosion et bandes de protection) .....</i>	<i>30</i>
4.3.9- <i>Une agriculture favorable aux populations locales, particulièrement à la rétention des jeunes.....</i>	<i>30</i>
<b>5- CONCLUSION : NOS PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>31</b>

# **1- INTRODUCTION**

## **1.1- LE CREDD**

### **1.1.1- Description et mandats**

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean est un organisme sans but lucratif qui existe depuis 1973. Il est reconnu, ainsi que les autres conseils régionaux de l'environnement au Québec (15), à titre d'interlocuteur régional privilégié auprès du ministère de l'Environnement du Québec pour la concertation en matière d'environnement, d'éducation relative à l'environnement et la promotion du développement durable depuis 1991.

Ses mandats, de façon plus spécifique sont les suivants :

- Regrouper et représenter des organismes ou groupes environnementaux ainsi que des organismes publics ou privés, des entreprises, des associations et des individus intéressés par la protection de l'environnement et par la promotion du développement durable d'une région, auprès de toutes les instances concernées et de la population en général et ce, à des fins purement sociales et communautaires, sans intention pécuniaire pour ses membres ;
- Favoriser la concertation et les échanges avec les organisations de la région et assurer l'établissement de priorités et de suivis en matière d'environnement dans une perspective de développement durable ;
- Favoriser et promouvoir des stratégies d'actions concertées en vue d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux et participer au développement durable de la région (par de la sensibilisation, de la formation, de l'éducation et d'autres types d'action) ;
- Agir à titre d'organisme ressource au service des intervenants régionaux œuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable ;

Au niveau provincial, le CREDD est représenté par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ). Il a pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des conseils régionaux de l'environnement (CRE) et d'émettre des opinions publiques en leur nom.

### **1.1.2- Représentativité du CREDD**

#### **Conseil d'administration**

##### *Secteur socio-économique :*

- Fédération des syndicats du secteur aluminium inc. (FSSA)
- Association des sauvaginiens du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
- Municipalité de Saint-Ambroise
- Deux représentants des membres individuels

##### *Groupes environnementaux :*

- Comité de l'environnement de Chicoutimi
- Comité pour un environnement sain à Larouche
- Négawatts production inc.
- Riverains Saguenay–Lac-Saint-Jean 2000 inc.
- Société de gestion environnementale du Saguenay–Lac-Saint-Jean

#### **Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable compte 150 membres actifs répartis ainsi :**

- 66 membres individuels
- 25 organismes
- 16 entreprises
- 16 groupes environnementaux
- 7 institutions scolaires
- 20 municipalités

### **1.1.3- Philosophie et mode d'intervention**

Les 16 CRE ont pour mandat de promouvoir le développement durable au Québec. Pour eux, cette formule vise à réconcilier le développement économique et social, la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles.

Ainsi, mettre en pratique les principes du développement durable, c'est considérer la société, l'économie et l'environnement comme des éléments d'un système où ils s'appuient mutuellement et sont automatiquement pris en compte avant qu'une décision soit prise. La mise en œuvre d'un développement durable suppose que les ressources soient traitées en fonction de leur pleine valeur, tant future qu'actuelle, et offre l'espoir véritable que le développement économique n'entraînera pas la dégradation de l'environnement.

Guidés par ces principes et ces valeurs, les CRE forcent la réflexion et l'action afin d'obtenir des consensus autour de la résolution de problématiques environnementales régionales et nationales.

### **1.1.4- Intérêts du CREDD pour le dossier de la filière porcine**

D'entrée de jeu, le CREDD désire clarifier que l'organisme et les membres qu'il représente ne sont pas contre l'installation des fermes porcines dans la région. Cependant, nous soulevons plusieurs inquiétudes face au modèle de production préconisé, notamment au niveau :

- De la contamination de l'eau de surface et des nappes souterraines ;
- Des mauvaises odeurs ;
- De la dégradation du paysage causée par la déforestation ;
- Du principe de la prise en charge de la chaîne de production par des intégrateurs;
- Des garanties que le libellé et l'application des normes environnementales en vigueur puissent protéger réellement les citoyens ;

- Des porcheries qui sont souvent perçues comme socialement déstructurantes;

Comme organisme de concertation face aux problématiques régionales environnementales, le CREDD a organisé une soirée d'information sur le projet de filière porcine présenté par Nutrinor en avril 2000 et ce, à la demande de plusieurs municipalités de la région. Notre mandat était principalement de fournir toutes les informations nécessaires aux comités de citoyens, aux municipalités et aux MRC pour que ceux-ci puissent avoir le loisir de prendre des décisions en toute connaissance des faits. Plus de 150 personnes ont assisté à la soirée. Les invités conférenciers étaient :

- Nutrinor pour la présentation du projet ;
- Le ministère de l'Environnement du Québec pour les aspects de réglementations environnementales ;
- La Régie régionale de la santé et des services sociaux pour les aspects de santé publique ;
- Brisson, Tremblay, Fleury et Associés, firme d'évaluation immobilière ;
- Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour présenter les aspects technologiques liés à la gestion des lisiers ;
- Le ministère des Affaires municipales exposant les pouvoirs de la réglementation municipale ;
- Le Comité provincial « Sauvons nos campagnes » exposant le régime agricole et les pouvoirs des communautés locales et régionales pour protéger leur territoire.

Le CREDD a aussi siégé sur un comité de travail sur la production porcine mis en place par la MRC Lac-Saint-Jean-Est.

## **1.2- LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'AGRICULTURE<sup>1</sup>**

### **1.2.1- Qu'est ce que le développement durable ?**

Le concept de développement durable a été popularisé par le rapport Bruntland<sup>2</sup> et est ainsi devenu une question politique, tant dans les pays en développement que dans les pays industrialisés. Le rapport a eu un effet catalyseur en tant que source de nouvelles discussions et réflexions sur l'orientation que l'on souhaite donner à l'évolution des activités humaines.

Le développement durable est un concept ouvert et c'est peut-être cela qui lui donne sa valeur car il devient par là même un concept mobilisateur. Il permet de respecter la diversité des situations et des pays (Antoine S., 1998). Ce qui n'empêche pas de clarifier sa définition.

« Le développement durable est une notion conservatrice dans la mesure où elle peut fonctionner dans le cadre traditionnel de la théorie économique. Il s'agit donc d'une option économique plutôt qu'une solution de rechange à l'économie. Le développement durable ne propose pas d'ignorer l'économie, mais simplement de l'aborder dans une perspective sensiblement différente » (Brooks, David, 1990). Si le développement durable reste une option économique, il n'en reste pas moins que ce concept remet en cause la notion de croissance en tant qu'accumulation de biens matériels, et préfère la notion de développement dans le sens de « réalisation d'un potentiel » (Brooks, David, 1990). Le développement est avant tout la recherche de changements qualitatifs (en matière d'éducation, de bien-être, de santé, etc.) ce qui ne résulte pas automatiquement d'une croissance économique. On admet maintenant que la croissance économique ne

---

<sup>1</sup> Tiré du mémoire du RNCREQ déposé à la Commission sur le développement durable de la production porcine le 3 mars 2003.

<sup>2</sup> « Le développement durable est le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins » (Notre avenir à tous, rapport de la Commission Bruntland, 1987).

peut être indéfinie du fait du caractère limité de la biosphère (Gendron C. et Révéret J.P., 2002).

Tel que le souligne David Brooks, la notion de « durable » doit être comprise dans le sens de « capacité de durer » et non pas qui « doit durer à tout prix ». Il s'agit de veiller à la continuité du développement dans le temps, c'est-à-dire au bien-être des « générations futures ».

Enfin, il est important de préciser que le développement durable implique un travail interdisciplinaire. « Les stratégies, les politiques peuvent être ponctuelles ou sectorielles mais elles n'ont de vertu qu'explicitées dans le contexte d'une approche globale autour de systèmes économiques, écologiques et sociaux » (Antoine S., 1998).

### **1.2.2- Qu'est ce que le développement durable dans le domaine de l'agriculture?**

En matière de développement durable de l'agriculture, le CREDD adhère à la définition de la FAO (Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture) qui est la suivante : « le développement durable de l'agriculture doit préserver la terre, l'eau et les ressources végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement, être techniquement approprié, économiquement viable et socialement acceptable ». Cette définition mérite toutefois des précisions.

Le développement durable de l'agriculture (ou agriculture durable) doit respecter le support naturel qu'il exploite, le sol, en favorisant sa régénération naturelle et en limitant son érosion, par des techniques appropriées. Une agriculture durable doit s'assurer de maintenir une bonne qualité des eaux souterraines et de surface. Elle doit également préserver les zones naturelles boisées et l'écosystème de larges bandes riveraines le long des cours d'eau et des lacs. Les cultures elles-mêmes doivent s'intégrer à l'écosystème local : elles doivent pour cela être diversifiées. Enfin, une agriculture durable se doit de favoriser les élevages respectant le bien-être animal, entre autres, en permettant aux animaux l'accès au champ.



Le choix d'une agriculture durable se fera, d'un point de vue technique, par des incitatifs favorisant les exploitations ayant, à la base, de bonnes pratiques environnementales (écoconditionnalité). La technologie, quant à elle, ne doit pas servir comme moyen de mitigation à des pratiques douteuses d'un point de vue environnemental (et souvent, par là-même, social), mais doit servir à encourager des projets agricoles environnementalement acceptables dès leur concept.

L'agriculture durable doit également être économiquement viable : il est désormais clair pour tous que la biosphère est un espace limité, avec des ressources limitées à leur capacité de régénération. La croissance illimitée est donc un leurre. Le maintien de la qualité des sols, de l'eau, des ressources végétales et animales est directement lié à la manière et à la vitesse dont ces ressources sont exploitées. Une croissance à tout prix dans le seul but du bénéfice économique à court terme entraîne une dégradation de l'environnement, déjà très avancée, un peu partout dans le monde. Et pourtant l'être humain n'existe que grâce à cet environnement propice à la vie : eau, air, écosystèmes naturels. Pour être économiquement viable, le développement durable de l'agriculture doit prendre en considération des conséquences de l'économie sur l'environnement. Pour cela, les calculs économiques doivent inclure les effets négatifs des pratiques agricoles sur l'eau, l'air, les sols, etc., c'est-à-dire « les anomalies » du développement économique (Gendon C. et Révéret JP, 2000).

Une agriculture durable doit enfin être socialement acceptable. En effet, elle inclut la notion d'équité et de justice sociale. Elle doit servir l'*intérêt général* au détriment d'intérêts particuliers. Mais pour aller plus loin, il faut souligner que l'agriculture durable doit mettre l'accent sur la *responsabilisation* des individus, des sociétés et des États, au contraire d'une déresponsabilisation par dilution des tâches. Pour favoriser cela, les *initiatives locales ayant des retombées locales* doivent être privilégiées (plutôt qu'un développement provenant d'une source extérieure et dont les bénéfices sont exportés à l'extérieur). Une agriculture socialement acceptable doit gérer ses campagnes de façon à ce qu'il n'y ait pas d'exclus : tous les types d'agriculture, tant industrielle que familiale, ainsi que tous les citoyens doivent, s'ils le souhaitent, avoir leur place dans les

campagnes québécoises. L'usage des zones rurales ne doit pas être le privilège de quelques-uns, mais doit pouvoir être accessible à tous, exploitants agricoles ou non.

À l'échelle du Québec, une production en surplus dirigée vers l'exportation n'est pas compatible avec le développement durable tant que le prix réel du porc (incluant les coûts de dépollution) ne sera pas imposé sur le marché.

## **2- LA PRODUCTION PORCINE, LES PARTICULARITÉS RÉGIONALES**

### **2.1- MISE EN CONTEXTE ET HISTORIQUE DE LA PROBLÉMATIQUE PORCINE DANS LA RÉGION DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN**

*«Il a fallu que l'élevage de porc devienne intensif dans plusieurs régions du Québec pour que s'ouvrent les yeux : la pollution n'est pas une exclusivité des usines situées en milieu urbain. Les activités agricoles peuvent en effet, elles aussi, causer des dommages à l'environnement et à la qualité de vie. [...] Depuis longtemps les agriculteurs élèvent des porcs et aucun drame n'a surgi tant qu'il s'agissait de quelques bêtes par ferme. Les ennuis ont commencé avec la concentration. Concentration de plusieurs centaines et maintenant milliers de bêtes dans une même porcherie, et concentration de plusieurs de ces porcheries dans une même zone. [...] Les voisins se plaignent des odeurs et affirment qu'elles sont parfois insoutenables. [...], Le fumier ne trouve pas assez de débouchés et, pour diverses raisons, il contamine les eaux souterraines et de surface.»*

*- QUÉBEC SCIENCES, Février 1979*

Cet article a été écrit il y a près de 25 ans, et voilà qu'aujourd'hui nous sommes réunis pour discuter du même problème. Les solutions apparaissent donc d'autant plus urgentes, sinon la situation continuera de se dégrader tant sur le plan environnemental

que social. L'apport économique n'est pas non plus une certitude compte tenu de la fragilité des marchés et du risque encouru par l'agriculture intensive face à des maladies affectant les cheptels d'animaux.

Le projet de Nutrinor, annoncé en 2000, visant à faire passer la production annuelle de porcs dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean à 50 000 porcs<sup>3</sup>, a déclenché de vives réactions de la part des différents milieux. Plusieurs maires se sont opposés à ce projet en s'appuyant sur des règlements municipaux. On se souviendra qu'à ce moment le ministre de l'agriculture, Rémi Trudel, avait dû imposer une trêve de 3 mois sur l'installation de nouvelles porcheries afin que les municipalités et le monde agricole en viennent à s'entendre, et surtout afin d'éviter que le conflit ne s'étende à l'ensemble du Québec<sup>4</sup>. D'un côté, l'Union des producteurs agricoles (UPA) et ses membres invoquant le droit de produire, et d'un autre, les maires de petites municipalités se débattant, avec les moyens mis à leur disposition, afin de permettre à la population de s'exprimer sur la question. Jugeant dilatoires les mesures utilisées par ces municipalités, les producteurs mettent le dossier dans les mains d'avocats. Le cas du projet de ferme porcine sur le territoire de la municipalité de St-Honoré est toujours devant les tribunaux, après que les citoyens se soient opposés en majorité par la voix d'un référendum organisé par les autorités municipales. Voici comment le climat régional se dessinait autour des projets de porcheries, il y a seulement quelques mois.

Certaines interrogations avaient à ce moment été soulevées : À St-Edmond-des-Plaines, Nutrinor prévoyait installer une porcherie d'une capacité de 2000 porcs à une trentaine de mètres d'un cours d'eau qui se jette près de la prise d'eau du village, et ce, en conformité avec les normes environnementales en vigueur à ce moment. À St-Thomas-Didyme, on se questionne sur la mobilité du lisier, craignant de voir celui-ci être transporté sur de grandes distances, d'une municipalité à une autre, avant d'être épandu dans les champs.

---

<sup>3</sup> Le Quotidien, 6 avril 2000, p. 20

<sup>4</sup> Le Quotidien, 12 mai 2000, p.4

Dans une perspective de développement durable, devant ces constatations, il est important de se demander si l'application de la Loi 23, qui réserve un droit de produire aux agriculteurs, se fait dans le respect de l'acceptabilité sociale et environnementale, 2 des 3 pôles du développement durable, faut-il le rappeler.

Le 5 avril 2000, le CREDD était l'instigateur d'une soirée régionale d'information sur le projet de Nutrinor où des spécialistes de la question sont venus informer la population sur les incidences environnementales, sociales, municipales, économiques et celles touchant la santé. Aucun gain, en terme d'acceptabilité sociale, ne résultera de cette soirée.

Durant la première tournée de ces mêmes audiences, des producteurs de porcs nous apprenaient que dans la région nous avons déjà produit plus de 25 000 porcs dans les années 70. Le projet Nutrinor ne viserait qu'à ramener la région à une production équivalente aujourd'hui. Nous aimerions simplement apporter une nuance à ces propos. Le tableau ci-dessous nous montre la progression du nombre de porcs produits en région à différentes périodes. Il est vrai qu'au début des années 70, nous ne vivions pas les mêmes problèmes d'acceptabilité sociale, mais ce qu'il faut préciser c'est que le nombre moyen de porcs finis par ferme est passé de 50 qu'il était en 1971 pour un total de 28 888 porcs finis, à 2 333 en 2002, pour un total de 42 000 porcs finis. Sans procéder à une analyse exhaustive de ces chiffres, il est facile de conclure que nous sommes en train de comparer deux réalités tout à fait différentes. Une moyenne de 50 porcs distribués sur 568 fermes à la grandeur du territoire n'ont certainement pas les mêmes effets sociaux et environnementaux qu'une moyenne de 2 333 porcs distribués dans 18 entreprises agricoles.

### Quelques chiffres sur la production porcine régionale

Année	Nombre de porcs finis	Nombre de fermes	Moy. de porcs par ferme
1961	35 662	2038	17,50
1971	28 886	568	50,86
1975	18 000	175	102,86
1980	42 000	86	488,37
1997	16 000	11	1454,55
2002	42 000	18	2333,33

Source : Direction régionale du MAPAQ, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte Nord

## 2.2- IMPACTS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

L'agriculture représente un aspect majeur dans le portrait économique de la région. En chiffre, c'est 110 M \$ de PIB, 240 M \$ de recettes provenant du marché et plus de 1800 emplois<sup>5</sup>. On compte plus de 1 227 entreprises agricoles sur le territoire. Le revenu brut moyen par entreprise est de 160 000\$. 53% des entreprises déclarent des revenus inférieurs à 99 999\$ dont 40%, inférieurs à 50 000\$<sup>6</sup>. La valeur du capital agricole moyen est de 519 000\$, alors que plus de 60% des entreprises agricoles déclarent un capital inférieur à 499 999\$<sup>7</sup>. Dans ces deux cas, la moyenne semble surpasser la médiane, ce qui dénote un poids plus élevé dans la balance pour les revenus et le capital agricole supérieur à la moyenne. En d'autres mots, il est possible d'interpréter

---

<sup>5</sup> MAPAQ, 2001. Portrait bioalimentaire régional, Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord.

<sup>6</sup> Statistique Canada

<sup>7</sup> Statistique Canada

qu'un petit nombre d'agriculteurs se partagent la plus grande part du gâteau en matière de revenus et de capitaux agricoles.

L'agriculture doit servir à maintenir la vitalité de nos milieux ruraux mais, dans le contexte de mondialisation des marchés économiques où le coût de production le plus faible devient un impératif, comment faire ? Afin de réduire ces coûts de production, nous assistons à une concentration de plus en plus évidente des entreprises agricoles. En février 2003, dans un geste symbolique, une cinquantaine de producteurs de la région mettaient en vente leur ferme, afin de sensibiliser les consommateurs et les instances gouvernementales à une problématique de plus en plus observable : une baisse des revenus, une incapacité de supporter des investissements additionnels et une difficulté à rémunérer adéquatement les employés<sup>8</sup>.

Les solutions traditionnelles en mesure de relancer notre agriculture régionale ne semble pas se présenter en très grand nombre. Est-ce que le porc représente la seule porte de sortie ou une parmi d'autres ? À regarder la fragilité des marchés internationaux du porc et le peu d'emprise que le Canada, et encore moins le Québec, peuvent avoir sur la fixation des prix, les risques semblent élevés.

Les producteurs, intéressés dans la production porcine au sein de la région, semblent être principalement de gros producteurs, bien qu'il soit impossible d'obtenir ce type de renseignements. Ce que l'on sait par contre, c'est que les investissements sont énormes, les risques sont élevés donc, que peu de producteurs peuvent s'aventurer dans ce genre de projet. Comme dans d'autres régions du Québec, on constate une concentration et une augmentation de la taille des entreprises agricoles. Les plus gros producteurs achètent les fermes voisines plus petites. On produit plus, avec moins de main-d'œuvre ; c'est la loi du marché.

Les indicateurs de performance du MAPAQ ne tiennent pas compte de la création d'emplois en agriculture mais beaucoup plus de l'augmentation de la production. Est-ce

inquiétant pour les générations futures qui grandissent avec le rêve de devenir agriculteur ?

### **2.3- ENJEUX ET DÉFIS RÉGIONAUX**

Nous poserons plus de questions que nous apporterons de réponses. Comment peut-on être innovateur et développer notre agriculture régionale en ne misant pas nécessairement tout sur la production porcine, bien que celle-ci doit avoir sa place au sein de la région ? Comment réussissons-nous à faciliter l'accès à l'agriculture pour des jeunes de notre région ? Comment créer des emplois de qualité dans le monde agricole ? Comment réussir à développer notre agriculture en respectant des concepts de développement durable, et ce concrètement ? Comment attribuer une valeur rajoutée à un produit agricole élaboré dans le respect de l'environnement ?

Le financement pour se démarrer en agriculture est aujourd'hui de plus en plus difficile à obtenir. Par contre, un financement demandé afin de grossir l'entreprise agricole est lui beaucoup plus facile à obtenir. Si toutes les entreprises agricoles continuent de suivre une tendance où la taille de celles-ci augmente, la relève deviendra de plus en plus rare. Reprendre une ferme familiale pour des enfants d'agriculteurs devient aujourd'hui une réalité de plus en plus difficile. Il faut souvent, pour la relève, acheter son voisin afin d'être plus concurrentiel ou encore, carrément vendre la ferme familiale.

Sur le plan régional, une agriculture durable devrait idéalement se réaliser dans un écosystème fermé. Produire des porcs pour la population régionale, soit une consommation d'environ 100 000 porcs, devrait tenir compte du fait qu'il faut posséder les superficies nécessaires et les cultures adéquates afin de valoriser les déjections animales comme fertilisants et de nourrir le cheptel porcin. Notre climat ne permet pas cependant de cultiver sur l'ensemble du territoire le type de cultures nécessaires pour nourrir ces porcs. En contrepartie, le climat régional favorise des cultures de plantes fourragères, des types de cultures cependant plus difficiles à rentabiliser année après année. Les plantes fourragères sont associées de près à l'industrie laitière.

---

<sup>8</sup> Le Quotidien, 19 février 2003. Les producteurs à bout de souffle. P. 3.

Ironiquement, la tendance veut que les quotas de lait soient vendus de plus en plus à des entreprises agricoles à l'extérieur de la région, alors que cette culture semble beaucoup plus adaptée à notre climat régional. En d'autres mots, les fermes laitières bien adaptées à notre région sont en décroissance, alors que certains désirent développer la filière porcine, beaucoup moins bien adaptée à notre réalité régionale. Cette dernière nécessitera certainement une importation d'intrants de l'extérieur de la région, ce qui représente une fois de plus un coût environnemental. Nous soulevons donc la question suivante : quel est le principal critère favorisant ce type de réalité agricole ? Nous tentons une réponse : des incitatifs financiers favorisant le développement de certains secteurs au détriment de d'autres tout en ne respectant pas des réalités régionales.

### 3- POURQUOI CETTE PROBLÉMATIQUE PERSISTE-T-ELLE ?

#### 3.1- LES LISIERS; PROBLÈME OU SOLUTION ?<sup>9</sup>

Nous sommes d'avis qu'une première explication se trouve dans l'approche même qui a été privilégiée pour aborder problématique. De façon générale, on s'est essentiellement attardé, de

*«Les CRE déplorent le fait que la consultation ne concerne que la question des odeurs, du bruit et de la poussière, alors que la pollution agricole est beaucoup plus préoccupante au niveau du sol et de l'eau.» - Extrait du Mémoire du RNCREQ devant la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, avril 1997.*

la

manière ponctuelle et circonscrite, à la gestion des déjections animales et à ses nuisances (la nuisance la plus perceptible, l'odeur et, dans une moindre mesure, la contamination de l'eau). Cette façon limitative d'aborder la problématique s'est conséquemment traduite par des outils visant principalement à atténuer les manifestations du problème, rarement sa source.

---

<sup>9</sup> Tiré du mémoire du RNCREQ déposé à la Commission sur le développement durable de la production porcine le 3 mars 2003.



Parce que c'est celui-là qui soulevait l'opinion publique, on a porté une attention démesurée à l'endroit des odeurs et par extension, à la gestion des lisiers. Et dans ce contexte, les déjections animales, autrefois perçues comme un élément indispensable à la durabilité de l'agriculture, sont rapidement devenues un obstacle à son développement, un vulgaire déchet à gérer. Cette tendance se raffine d'ailleurs toujours puisqu'on en est maintenant réduit à gérer sur la base d'une norme unique, le niveau de phosphore ( $P_2O_5$ ).

On pourrait faire un parallèle intéressant ici avec la problématique de la gestion des matières résiduelles. Tant qu'on ne réalise pas la valeur des résidus et qu'on ne les considère pas comme des ressources à exploiter, on perpétue le gaspillage et on poursuit notre enlisement dans un modèle de gestion qui s'applique en fin de course (déchets, sites d'enfouissement et conflits d'usages). Les véritables causes du problème ne reçoivent que peu d'attention alors que les effets de la problématique s'accroissent et commandent sans cesse de nouveaux efforts et de nouveaux investissements.

Dans la gestion de la problématique agricole, nous considérons que les déjections animales n'ont pas été considérées à leur juste valeur, c'est-à-dire avant tout comme une source d'éléments nutritifs à exploiter au bénéfice du système auquel ils appartiennent. Conséquemment, le contrôle de la pollution d'origine agricole ne s'est pas appuyé sur une réglementation qui favorise les processus naturels.

Voilà un premier élément que la Commission devra prendre en considération au moment où elle aura à formuler ses recommandations.

### **3.2- UN MANQUE ÉVIDENT DE VOLONTÉ POLITIQUE<sup>10</sup>**

---

<sup>10</sup> Tiré du mémoire du RNCREQ déposé à la Commission sur le développement durable de la production porcine le 3 mars 2003.

Selon nous, une autre raison expliquant l'ampleur qu'a prise la problématique porcine malgré les efforts qui ont été consentis pour la contenir, se situe au niveau de l'engagement politique.

Nous sommes en effet d'avis que la problématique a toujours souffert d'un manque de volonté politique et d'engagement formel à y mettre un terme et ce, tant de la part du gouvernement (incluant le pallier municipal) que du côté de l'UPA.

Les principales manifestations de ce manque de volonté ont été les suivantes :

- Les programmes d'assainissement agricole mis de l'avant par les gouvernements à ce jour ont généralement reposé sur des mesures d'accompagnement axées largement sur une approche « d'auto-responsabilisation » des agriculteurs. Conséquemment, ces programmes n'ont eu que très peu d'impact sur les rejets agricoles dans l'environnement ;
- Le gouvernement n'a pas pris ses responsabilités à l'égard des règlements qu'il a mis en place. Le secteur agricole est particulièrement reconnu pour avoir souffert d'un laxisme évident dans l'application de la réglementation environnementale. Entre autres, le ministère de l'Environnement n'a jamais pu compter sur des effectifs professionnels suffisants pour qu'il puisse remplir sa mission au niveau de l'application et du contrôle des règlements en vigueur ;
- Les cas de délinquance de la part de certains agriculteurs sont aussi le reflet, d'une certaine façon, de lacunes au niveau de l'engagement de ces derniers envers la résolution des problèmes (non-conformité des entreprises agricoles en regard de l'entreposage des fumiers, non-application du plan agroenvironnemental de fertilisation exigé, non-respect des normes d'épandage, absence d'ententes d'épandage, élevage de cheptels en dépassement des certificats d'autorisation, etc.) ;

- Les nombreuses parties de bras de fer entre le gouvernement et les agriculteurs (on peut aussi ajouter ici les municipalités) se sont continuellement soldées grâce à des compromis qui ont le plus souvent conduit à des assouplissements importants des stratégies de réduction de pollution ou par de perpétuels retards dans la mise en application des règles;
- Enfin, il n'y a jamais eu de planification intégrée du développement agricole sur la base des considérations économiques, sociales et environnementales dans un souci d'assurer de façon juste et réaliste la rentabilité collective et à long terme de ce développement (les modèles à privilégier, le type d'élevage selon la région, la capacité limite d'un territoire, etc.);

Nous considérons aujourd'hui qu'il n'y a plus de compromis acceptable si l'on veut vraiment freiner cette problématique. Conséquemment, il faut un engagement formel de tous les acteurs impliqués, en commençant par la reconnaissance commune de la problématique.

### **3.3- PAS SUFFISAMMENT D'EFFORTS DE SENSIBILISATION<sup>11</sup>**

Nous considérons enfin qu'une des causes de l'échec de la stratégie de réduction de la pollution agricole se situe au niveau des efforts de sensibilisation. Les différentes mesures visant à résoudre la problématique n'ont pas été accompagnées d'efforts de sensibilisation suffisants auprès de la population, des agriculteurs et des décideurs.

Nous sommes d'avis que le succès des mesures visant à endiguer les problèmes environnementaux attribuables aux activités agricoles n'est possible que si elles peuvent s'appuyer, au préalable, sur la tenue d'une vaste campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation du public, des agriculteurs et des décideurs (autant sur la problématique que sur les moyens pour y faire face). Chaque nouvelle mesure doit aussi être accompagnée par des efforts de sensibilisation et d'information.

---

<sup>11</sup> Tiré du mémoire du RNCREQ déposé à la Commission sur le développement durable de la production porcine le 3 mars 2003.

Cette campagne doit viser deux objectifs fondamentaux :

- Que tous les Québécois comprennent les bouleversements non seulement environnementaux mais aussi socio-économiques entraînés par les activités agricoles et qu'ainsi, ils agissent personnellement pour réduire ces impacts négatifs (responsabilité individuelle).
- Que les Québécois donnent leur appui aux politiques et mesures qui sont adoptées pour résoudre la problématique (engagement collectif).

## **4- LES RECOMMANDATIONS DU CREDD POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE**

### **4.1- ÉLEVAGE SUR LITIÈRE**

Nous devons faire en sorte qu'au Québec, d'autres modèles de production porcine soient envisageables. Lorsque les facteurs de rentabilité sont les seuls critères de sélection dans le mode de production, nous nous éloignons des principes fondamentaux liés au développement durable. La société québécoise doit se donner la possibilité de favoriser des modes de productions animales qui soient moins dommageables pour l'environnement. Il est démontré que le lisier, un engrais liquide, n'apporte que très peu, sinon pas du tout de matière organique au sol, un élément essentiel afin que les sols ne se dégradent pas. De plus, l'épandage de fumier solide sur un champ agricole permet de diminuer de beaucoup les risques de ruissellement de surplus de phosphore non absorbé, vers les cours d'eau avoisinants. Un principe de précaution est ainsi appliqué. Nous sommes conscients que le système de financement, les coûts liés à la dynamique du marché, ne permettra pas de façon réaliste l'élevage du porc sur litière. Le Québec doit donc faire en sorte d'ajuster ces programmes de subvention en vigueur, ou tout autre forme d'incitations financières, de sorte qu'ils favorisent tout autant les modes de production porcine sur litière.

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ne présente pas de problématique majeure en terme de surplus de lisier. De plus, la région montre aussi un fort potentiel de terres en friche disponibles pour l'épandage de lisier. Ces conditions font donc en sorte que nous sommes un terrain fertile pour le développement de la production porcine. Afin de se prémunir contre les effets pervers d'un développement tout azimut de cette industrie, comme observé dans d'autres régions, nous croyons qu'il serait important de se doter d'une planification régionale à long terme où le nombre d'unités animales par bassin versant se verrait limité, et ce avant la fin du moratoire.

Le développement des terres en friche ne doit pas non plus faire l'objet de cultures orientées uniquement sur des catégories de végétaux répondant bien à l'absorption du phosphore. En d'autres mots, nous nous devons d'avoir, une agriculture des plus diversifiée. Notre région a souvent fait l'objet, par le passé, de projets pilotes de toutes sortes. Étant donné le développement raisonnable de l'industrie porcine au Saguenay–Lac-Saint-Jean, il serait sûrement intéressant de profiter de cette réalité pour tenter d'implanter et valider de nouveaux modèles de production porcine dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Donc, nous recommandons qu'avant de poursuivre le développement de la filière porcine au Québec, que les règles financières en place puissent favoriser le développement de fermes porcines sur litière et que la région se dotent d'un plan de développement de cette industrie.

#### **4.2- RÉDUIRE L'UTILISATION D'ENGRAIS MINÉRAUX AU PROFIT DES FUMIERS ET DES LISIERS**

Des mesures incitatives doivent faire en sorte de favoriser l'utilisation des fumiers et lisiers ou toutes autres sources de fertilisation provenant de l'intérieur du système, pour l'engraissement des terres agricoles. S'il en coûte trop cher à l'agriculteur de favoriser ce type d'engrais au détriment des engrais minéraux, il ne faudrait pas blâmer un

agriculteur parce qu'il tente de rentabiliser ces opérations. Un système de redevance lors de l'utilisation des engrais minéraux ou encore en préconisant des financements additionnels portant sur des critères d'écoconditionnalité pourraient être des mesures d'encouragement. Par exemple, le fait qu'un agriculteur mette en place des haies brise vent n'est pas basé simplement sur des fondements environnementaux. Il faut démontrer au producteur des avantages financiers permettant de le convaincre : meilleure protection du sol durant l'hiver parce qu'une meilleure distribution de la neige, moins d'érosion éolienne des sols, donc moins de dégradation, etc. Le même principe doit s'appliquer pour l'utilisation du lisier ou fumier comme source d'engrais.

### **4.3- DES OUTILS POLITIQUES**

#### **4.3.1- Plus de coordination interministérielle**

Le gouvernement du Québec doit tout mettre en œuvre pour favoriser la coordination entre les divers ministères. Pour faire un parallèle avec la gestion des matières résiduelles, lors du Forum national sur la question tenu au mois de janvier 2003, l'expérience française nous apprenait que le plan d'action pour la gestion des matières résiduelles relevait de 7 ministères différents, alors qu'au Québec, il ne relève que du ministère de l'Environnement. Ce n'est pas sans entraîner de conséquences fâcheuses lorsque vient le moment de la mise en œuvre de certaines actions.

Les premières tournées des audiences publiques sur la production porcine nous ont démontré qu'il n'y avait que très peu de coordination, notamment entre le MENV et le MAPAQ. Ce fait soulève beaucoup de questionnements quant à la réelle place que tiennent les conséquences environnementales dans le développement de l'agriculture au Québec. Une vision à long terme, non seulement dirigée par des intérêts économiques, mais aussi sociaux et environnementaux, aurait pu faire en sorte d'éviter les conséquences que nous connaissons aujourd'hui.

La suite des événements au Québec doit absolument faire en sorte de mettre le développement durable au cœur de notre agriculture. Nous avons entendu que très peu de producteurs porcins québécois reconnaissent que nous étions face à un problème majeur ; la reconnaissance de cet état de fait par tous les intervenants est essentielle à l'élaboration de solutions permanentes et efficaces.

#### **4.3.2- Le rôle du MENV**

Le MENV a pour mission d'assurer la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable. Il se doit de répondre aux demandes de la clientèle et d'assurer le respect des lois, des règlements, des politiques et des directives applicables.

Une facette de leur travail consiste à émettre des certificats d'autorisation pour les projets agricoles à la suite de leur analyse. Ceux-ci sont émis conformément à la loi et nous ne remettons pas ce principe en question. D'autres part, la partie contrôle du respect de la réglementation sur le territoire est celle qui soulève le plus de questionnements.

La direction régionale procède à différents types d'inspection dans le domaine agricole : des contrôles suite à des plaintes, des contrôles de conformité des autorisations émises, des contrôles des structures d'entreposage de fumier, des contrôles réglementaires ainsi que des contrôles spécifiques. Ces deux derniers types sont ceux qui soulèvent le plus de questionnements et qui doivent absolument faire l'objet d'une révision.

Afin que la direction régionale puisse faire appliquer de façon rigoureuse la réglementation dans le secteur agricole, elle doit posséder les ressources financières et humaines pour ce faire. Les gens concernés par les problèmes de pollution dans le secteur agricole savent que les risques les plus élevés sont lors des épandages dans les champs. Comment le MENV peut garantir un contrôle étant en mesure de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement et la santé humaine ? Par un contrôle resserré lors des périodes intensives d'épandage et un pouvoir, au même titre qu'un agent de la

paix ou encore un agent de conservation de la faune, d'émettre sur le champ des constats d'infraction. Bien que le problème des producteurs fautifs ne soit pas un comportement généralisé, il existe, et il ne faut surtout pas le nier. Les producteurs récalcitrants doivent prendre conscience que les risques liés au contournement de la réglementation, ne sont pas sans conséquence. Par exemple, une attention particulière pourrait être portée sur les épandeurs à forfait; étant conscient des impératifs de rentabilité économique que sous-entend une telle pratique, la surveillance ne devrait qu'être plus grande.

Mais la stratégie d'accompagnement et de sensibilisation à la réglementation environnementale doit continuer à être mise de l'avant puisqu'en soi la sensibilisation demeure, à long terme, la meilleure façon de diminuer les impacts négatifs des pratiques agricoles sur l'environnement.

#### **4.3.3- Le principe d'éco-conditionnalité**

Le 23 janvier dernier<sup>12</sup>, nous apprenions que l'Union européenne adoptait des principes d'écoconditionnalité dans sa politique agricole commune. Dorénavant, l'aide financière versée aux agriculteurs ne reposerait plus sur les volumes et les types de production, mais plutôt sur le respect des normes en matière d'environnement, de santé humaine et de bien-être des animaux. Ce qui, selon le commissaire européen de l'agriculture, Franz Fischler, donne un sens aux subventions agricoles. Des études démontrent que ces réformes feront en sorte de faire progresser les revenus agricoles. Il est important de rappeler que chaque citoyen canadien verse chaque année 140\$ en subvention de toutes sortes au milieu agricole<sup>13</sup>. Les citoyens ont certes un mot à dire sur la façon dont ses subventions sont attribuées.

---

<sup>12</sup> Le Devoir, 23 janvier 2003

<sup>13</sup> Le Quotidien, 6 avril 2000. P. 16



Le rapport Beauchamp sur la gestion de l'eau, déposé en 2000, tirait les mêmes constats, soit ceux de privilégier, pour le secteur agricole, les principes de précaution environnementale, de même que des compensations pour bénéfices environnementaux ainsi qu'un principe de utilisateur – pollueur - payeur. Ce dernier principe est d'ailleurs clairement repris au niveau de la Politique nationale de l'eau en ce qui concerne la ressource eau.

#### **4.3.4- Les plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF)**

Nous aimerions soulever quelques problématiques face à l'élaboration des PAEF. Ces PAEF sont des outils essentiels dans une gestion efficace des lisiers ou autres types de fertilisants. Ils constituent la prescription afin que le sol ne se dégénère pas. Son objectif premier est de permettre d'améliorer ou de maintenir la qualité des sols. Mais en plus, il fait en sorte de bien doser le lisier à épandre sur les sols de façon à ce que des surplus ne se retrouvent pas dans notre environnement sous forme de pollution des eaux de surface ou encore des eaux souterraines.

Notre interprétation de la mécanique d'élaboration des PAEF suscite quelques questionnements. Étant donné l'importance capitale de cet outil, la relation d'affaire entre le producteur et l'agronome responsable de l'élaboration du PAEF est quelque peu troublante. Nous sommes conscients que l'Ordre des agronomes possède un code de déontologie et qu'ils effectuent un travail professionnel. Mais dans une relation d'affaire, où des sommes d'argent sont impliquées entre 2 individus, le désir pour l'agronome de maintenir une clientèle dans un domaine où une certaine

##### **Commentaires généraux tirés d'un PAEF réalisé en 2000 :**

[...Si les analyses de sols étaient disponibles pour la majorité des parcelles, leurs réalisations dataient de 1995 et 1997. Comme certaines ne correspondaient pas à la rotation actuelle des cultures, elles ont plutôt servi seulement de guide dans l'établissement des doses à appliquer. De plus, après une analyse plus en profondeur des résultats, certaines incohérences sont apparues en relation avec les observations faites au champ...Les volumes réels n'ont pas été utilisés pour le fumier de bovin liquide car il y avait une trop grande différence entre le nombre de voyages mis au registre pour les deux dernières années et la capacité d'entreposage. Une des raisons possible est que l'épandeur n'était jamais rempli à pleine capacité ou que des voyages ont été comptabilisés plus d'une fois...recommandation : amélioration du registre d'épandage pour valider les quantités réelles utilisées...]

source : exemple de PAEF déposé au comité sur la production porcine, MRC LSJE, 28 mars 2000

compétition existe, ne peut être ignoré. De plus, l'Ordre possède plus de 3000 membres et elle effectue environ 200 visites d'inspection par année, donc sur une période de plus de 10 ans, tous ces membres auront peut être été visités. Cela ne constitue pas une preuve de laxisme, mais cela démontre plutôt des limitations budgétaires ne permettant pas de faire plus de contrôle annuel auprès de leurs membres.

La structure en place, présentement préconise l'embauche d'agronomes par des clubs agroenvironnementaux qui se verront dans l'opportunité d'offrir leurs services aux producteurs membres du club. Les clubs sont administrés par des producteurs et financés par l'UPA. Nous ne disons pas qu'il y a conflit d'intérêt, nous préférons utiliser les termes apparence de conflit. Comme on dit souvent, le client a toujours raison et le producteur a bien un statut de client pour l'agronome. Si l'agronome observe un non respect du PAEF, par exemple un surplus d'épandage répétitif dans une parcelle, est-ce que celui-ci dénoncera son client au MENV? De plus, rien n'empêche un producteur de se choisir un autre agronome pour exécuter le travail.

Certains éléments de réponses se trouveraient peut-être dans l'obligation du producteur de travailler avec un agronome nommé par le MENV, bien que le producteur continuerait d'en assumer les frais. Il n'aurait plus le loisir de changer d'agronome si la situation le commandait, sinon en obtenant l'accord du MENV. L'imputabilité de l'agronome doit aussi être renforcée. Le public doit avoir pleinement confiance dans ce système et c'est la responsabilité de tous les intervenants dans le dossier de créer cette confiance.

Les registre d'épandage peuvent-ils à eux seuls garantir la bonne mise en œuvre du PAEF. Dans le domaine du camionnage, des technologies de télémétrie existent afin d'être en mesure de connaître exactement les données liées aux déplacements des camionneurs. Des technologies similaires pourraient faire en sorte de conserver un carnet électronique sur les données d'épandage (date, heure, volume, tracés, etc.). Trop d'imperfections peuvent se glisser dans le système actuel (voir encadré). La recherche de solutions pouvant faciliter, d'une part les calculs pour le producteur et, d'autre part,

donner confiance à la population dans le processus mais surtout, garantir une conformité entre le PAEF et la réalité sur le terrain.

D'autres facteurs plus difficilement contrôlables viendront modifier l'application intrinsèque d'un PAEF par exemple, le climat. Une période d'épandage très pluvieuse pourra faire en sorte de concentrer les sorties d'épandage lorsque le terrain le permettra. De plus les PAEF sont élaborés en tenant compte des moyennes climatiques et non des cas extrêmes. Est-ce que le principe de précaution pourrait ici s'appliquer de sorte que les volumes d'épandages tiennent compte des statistiques des saisons les plus humides ? Le partage de machinerie agricole dans le but de réduire les coûts de production représente aussi une autre problématique. Lorsque plus d'une ferme partagent le même tracteur et que les périodes d'épandage sont moins fréquentes, on peut facilement imaginer un surplus de volumes d'épandage ou, à tout le moins, une difficulté à respecter les exigences du PAEF.

#### **4.3.5- Sensibilisation et formation**

**Des producteurs** : afin de permettre aux producteurs et productrices d'appliquer une fertilisation adéquate de leurs cultures, le gouvernement devrait les obliger à suivre une formation appropriée dans le domaine de la fertilisation organique et de la fertilisation minérale des cultures. Cela afin de s'assurer que tous et toutes soient en mesure d'appliquer des doses correctes et avec les bonnes techniques. Cette formation pourrait être une exigence dans la mise en place du principe d'écoconditionnalité. Il faudrait que le programme de formation des futurs exploitants agricoles intègre le développement durable et les pratiques respectueuses de l'environnement.

**Des consommateurs** : nous vivons dans une société où presque tout est dicté par les lois du marché. Si la demande des consommateurs pour un produit existe, l'offre pour ce dernier suivra automatiquement. Sensibiliser les consommateurs québécois sur le « vrai prix » des aliments représente en soi un défi énorme qui peut paraître utopique aujourd'hui, mais peut être réaliste dans un avenir rapproché, si la volonté politique est

présente. Tenter de faire la démonstration que d'accepter de payer le panier d'épicerie le moins cher d'Amérique du Nord a des conséquences directes sur la façon de produire les aliments. Tenter de quantifier les impacts environnementaux de telles pratiques en démontrant que ce que l'on ne veut pas payer à la caisse, on finit par le payer en impôts pour dépolluer nos cours d'eau, par exemple. Il faut que tous les Québécois comprennent les bouleversements non seulement environnementaux mais aussi socio-économiques entraînés par les activités agricoles et qu'ainsi, ils agissent personnellement pour réduire ces impacts (responsabilité individuelle).

D'autre part, si le prix des aliments augmente, il faudrait s'assurer que les sommes additionnelles générées par la mise en marché retournent bien à ceux qui les réclament soit, les producteurs. L'identification, à l'aide d'un logo, d'un porc produit au Québec respectant les normes environnementales en vigueur pourrait constituer un facteur d'incitation supplémentaire ou une valeur rajoutée au produit.

#### **4.3.6- Le bassin versant comme unité de gestion**

Une approche ferme par ferme qui doit être mise en œuvre sous peu fait en sorte qu'on ne parlera plus de zones municipales en surplus (ce qui ne respectait aucune réalité géographique pertinente), ni de bassin versant en surplus, mais bien de ferme en surplus. Une ferme peut s'étendre sur plus d'un bassin versant, alors il est important de conserver ce concept territorial dans l'approche ferme par ferme. Cette approche ferme par ferme repose en grande partie sur le bilan phosphore qui, lui, repose sur les analyses de sol obligatoirement renouvelées à tous les 5 ans. Un sol analysé comme pauvre en phosphore pourra être fertilisé avec de plus grandes quantités à l'hectare de phosphore. Mais ce sol, en conséquence, fera en sorte de s'enrichir au fil des ans, mais sans pour autant que les analyses de sol soient refaites. Une période de renouvellement de 5 ans pour les analyses de sol, dans de telles circonstances, pourrait s'avérer trop grande.

Nous recommandons toutefois à la Commission d'utiliser le bassin versant comme unité territoriale de gestion, afin d'imposer un nombre d'unités animales limite ainsi qu'une densité forestière minimale de base. Rappelons à la Commission que la Politique nationale de l'eau, dont le Québec s'est doté, reconnaît le bassin versant comme étant l'unité de gestion la plus appropriée pour une gestion intégrée de l'eau et des autres ressources. Pour être conséquent, cette unité de gestion devrait aussi être utilisée par le monde agricole afin d'assurer l'intégration de toutes les activités susceptibles d'affecter la qualité et la quantité de l'eau à cette échelle du territoire.

De plus, nous sommes de grands ignorants au Québec sur la question de la dynamique des eaux souterraines qui n'est pas la même que celle des eaux de surface. Nous devons, afin de ne causer aucun préjudice lié à la santé humaine, améliorer à brève échéance nos connaissances sur les eaux souterraines.

#### **4.3.7- Appui à l'agriculture biologique<sup>14</sup>**

De plus en plus de consommateurs se soucient de la qualité de leur alimentation. L'introduction d'organismes génétiquement modifiés dans les aliments que nous consommons ainsi que les événements récents en Europe et en Asie (vache folle, fièvre aphteuse) ont fait augmenter considérablement la demande de produits agricoles biologiques. L'industrie agroalimentaire se voit donc dans une position de pouvoir exploiter un créneau de marché dont l'importance ne cessera d'augmenter au cours des années. Le CREDD appuie le développement de l'agriculture biologique puisqu'elle utilise des pratiques culturales ayant un impact minimal sur l'environnement (travail minimal du sol, pas d'engrais minéraux, utilisation de fumiers et engrais verts, pas de pesticides). À cet égard, nous demandons au gouvernement de mettre en place des outils économiques pour favoriser ce mode de production. Notamment, nous réclamons que les outils financiers soient adaptés de sorte qu'ils puissent être accessibles aux

---

<sup>14</sup> Tiré du mémoire du RNCREQ déposé à la Commission sur le développement durable de la production porcine le 3 mars 2003.

entreprises en production biologique. Ce type d'agriculture, nettement plus performant sur le plan environnemental, doit cesser d'être le parent pauvre du financement agricole.

Mais la meilleure des solutions pour développer une agriculture plus respectueuse de l'environnement demeure encore celle de la sensibilisation et de l'éducation de la population face à la consommation quotidienne d'aliments.

#### **4.3.8- Protection des rives et cours d'eau (érosion et bandes de protection)**

Des experts du ministère de l'Environnement sont venus affirmer devant cette Commission que la politique des bandes riveraines de protection en milieu agricole est un échec<sup>15</sup>. Selon Yvon Richard, du MENV, une bande riveraine inférieure à 10 mètres constitue du maquillage écosystémique. Il est donc important que le Québec se dote d'une réglementation sévère en terme de bandes riveraines afin d'assurer la fonction de filtre naturel face à la pollution d'origine agricole, de même que la protection des écosystèmes agro-écologiques riverains. La politique des bandes riveraines ne devrait pas s'appliquer uniquement aux cours d'eau, mais bien aussi aux drains et fossés agricoles de mêmes qu'aux milieux humides. De plus, des bandes riveraines d'une telle ampleur ne constitueraient-elles pas une réserve de biodiversité en milieu agricole?

« Les bandes riveraines constituent la première et la plus fondamentale des protections contre l'eutrophisation ou la mort lente des cours d'eau et la disparition de la faune aquatique, riveraine et terrestre, qui en a besoin pour circuler, se cacher et s'alimenter » (Yvon Richard, biologiste au MENV)

#### **4.3.9- Une agriculture favorable aux populations locales, particulièrement à la rétention des jeunes**

---

<sup>15</sup> Le Devoir, 17 janvier 2003. P. 1

Il faut s'assurer les pouvoirs municipaux de réglementer sur des projets de l'industrie agricole soient respectés afin de s'assurer de l'acceptabilité sociale. Il faut protéger le droit des citoyens à l'information, la consultation et la décision. Les promoteurs doivent demeurer conscients qu'une porcherie située à proximité d'une communauté locale ne représente que très peu d'avantages par rapport aux désavantages. Les municipalités doivent donc être en mesure de régir les distances séparatrices pour les établissements d'élevage et les épandages.

Notre région doit absolument se doter d'une vision agricole qui permettra de retenir ici la relève agricole et d'être en mesure de fournir des emplois de qualité. La production porcine, sur la base du modèle préconisé présentement au Québec, n'est pas une activité structurante pour une région comme la nôtre : industrie très peu créatrice d'emplois en lien avec les revenus qu'elle génère, concentration des revenus et bénéfices au sein de quelques producteurs, perte potentielle de contrôle sur notre industrie agricole au profit d'intérêts extérieurs à notre région (intégrateurs), investissements majeurs ne favorisant pas de façon réaliste la relève agricole, risques environnementaux élevés, absence de gestion intégrée, etc.

De plus, notre région doit assurer la pérennité et le développement des autres types d'élevage (production laitière, bovine, ovine, etc.) qui sont ou peuvent devenir des créneaux intéressants.

## **5- Conclusion : nos principales recommandations**

Afin de laisser un message clair à la Commission, voici une présentation de nos principales recommandations :

- Favoriser le développement durable de l'agriculture (ou agriculture durable) qui doit respecter le support naturel qu'il exploite (le sol) en favorisant sa régénération naturelle et en limitant son érosion, par des techniques appropriées. Une agriculture durable doit s'assurer de maintenir une bonne qualité des eaux souterraines et de

surface. Elle doit également préserver les zones naturelles boisées et l'écosystème de larges bandes riveraines le long des cours d'eau et des lacs. Les cultures elles-mêmes doivent s'intégrer à l'écosystème local: elles doivent pour cela être diversifiées ;

- Faire en sorte que le Québec ajuste ces programmes de subvention en vigueur, ou tout autre forme d'incitations financières, afin qu'ils favorisent d'autres modes de production porcine, notamment un élevage sur litière ;
- Se prémunir contre les effets pervers d'un développement insouciant de l'industrie porcine, tel qu'observé dans d'autres régions, en se dotant d'une planification régionale à long terme où le nombre d'unités animales par bassin versant soit limité et ce, avant la fin du moratoire sur le développement des fermes porcines ;
- Profiter du contexte régional, où l'industrie porcine est encore peu développée, pour tenter d'implanter et valider de nouveaux modèles de production porcine dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ;
- Inciter le gouvernement du Québec à tout mettre en œuvre pour favoriser la coordination entre les divers ministères afin d'éviter des erreurs d'aiguillage et favoriser ainsi des réalisations concrètes en terme de développement durable ;
- Conférer le pouvoir aux inspecteurs du MENV d'émettre sur-le-champ des constats d'infraction, au même titre qu'un agent de la paix ou encore un agent de conservation de la faune; et afin que la Direction régionale du ministère de l'Environnement puisse faire appliquer de façon rigoureuse la réglementation dans le secteur agricole, elle doit posséder les ressources financières et humaines ;
- Continuer à mettre de l'avant la stratégie d'accompagnement et de sensibilisation à la réglementation environnementale, puisqu'en soit, la sensibilisation demeure, à long terme, la meilleure façon de diminuer les impacts négatifs des pratiques agricoles, sur l'environnement ;
- Appliquer des principes d'écoconditionnalité c'est-à-dire que l'aide financière versée aux agriculteurs ne reposerait plus sur les volumes et les types de production, mais



plutôt sur le respect des normes en matière d'environnement, de santé et de bien-être des animaux ;

- Renforcer l'imputabilité de l'agronome, notamment face au respect des PAEF ;
- Mettre en place des mécanismes qui garantissent une conformité entre le PAEF et la réalité sur le terrain ;
- Obliger les agriculteurs à suivre une formation appropriée dans le domaine de la fertilisation organique et de la fertilisation minérale des cultures ;
- Sensibiliser et responsabiliser les consommateurs face aux problématiques agro-environnementales et les répercussions de celles-ci sur les prix à la consommation ;
- Utiliser le bassin versant comme unité territoriale de gestion, afin d'imposer un nombre d'unités animales limite ainsi qu'une densité forestière minimale de base ;
- Améliorer à brève échéance nos connaissances sur la dynamique des eaux souterraines, afin de ne causer aucun préjudice lié à la santé humaine, ;
- Améliorer des outils financiers de façon à ce qu'ils soient adaptés et accessibles aux entreprises en production biologique ;
- Doter le Québec d'une réglementation sévère en terme de bandes riveraines afin d'assurer la fonction de filtre naturel face à la pollution d'origine agricole, de même que la protection des écosystèmes agro-écologiques riverains. La politique des bandes riveraines ne devrait pas s'appliquer uniquement aux cours d'eau, mais bien aussi aux drains et fossés agricoles de mêmes qu'aux milieux humides ;
- S'assurer que les pouvoirs municipaux de réglementer sur des projets de l'industrie agricole soient respectés afin de s'assurer de l'acceptabilité sociale. Il faut protéger le droit des citoyens à l'information, la consultation et la décision ;

- Assurer la pérennité et le développement des autres types d'élevage qui sont ou peuvent devenir des créneaux intéressants.